

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 NOVEMBRE 2018

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Vingt Neuf Novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 Novembre 2018.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - -Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – André VAUBOIN – Dominique BESSON

Excusés : Jacques SAVEY – Guy DOLEATTO –

Absent : Philippe JANODY

Nombre de votants en début de séance : 06

Mme Marie-Claude Savey-Garet est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire demande aux membres de l'assemblée d'observer un moment de recueillement à la mémoire de Colette Raffier, Conseillère Municipale, décédée le 24 novembre 2018.

Mr le Maire souhaite que l'on rajoute à l'ordre du jour le déneigement et le compte rendu du voyage d'étude dans les Vosges par André Vauboin.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) APPROBATION DU PV DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Mr le Maire rappelle qu'au 1^{er} novembre 2018, les compétences suivantes ont été restituées par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à ses communes membres :

- Epicerie VIVAL de Cormaranche-en-Bugey
- Parc des tarpans à Tavassieu
- Partenariat avec l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)
- Cinéma Novelty
- Salle d'animation culturelle et de développement touristique de Thézillieu
- Petite enfance
- Espace comté d'Aranc
- Salle polyvalente de Corlier
- Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Subventions à certaines associations
- Education musicale dans les écoles et établissements de soins
- Altiport de Corlier
- Château de Champdor
- Accompagnement, développement et modernisation de l'activité hospitalière

Mr le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, un rapport portant sur les charges restituées aux communes au titre de ces compétences. Ce rapport doit désormais être approuvé par les conseils.

Ce rapport a été transmis aux communes pour approbation le 13 novembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité, le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

3) CESSION DU TERRAIN DE TAVASSIEU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE :

Mr le Maire rappelle que dans le cadre du projet de cité médiévale Montcornelles, conduit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes au titre de sa compétence de création d'équipements touristiques, il est prévu que le terrain soit mis à disposition de l'exploitant, la SCIC, par bail emphytéotique administratif, et que pour signer ce bail, la Communauté de communes doit avoir la pleine propriété du terrain.

Il rappelle le procès-verbal de mise à disposition ci-joint pris par la Commune d'Aranc le 12 février 2014. Il rappelle également l'estimation du terrain fixée à 20 000 €.

Mr le Maire propose la cession à l'euro symbolique en faveur de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, du tènement cadastré :

- Section C parcelle n° 584 pour une superficie de 136 307 m²,
parcelle n° 416 d'une superficie de 2870 m²
parcelle n° 415 d'une superficie de 1 296 m²,

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité des membres présents.

4) MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa dernière séance, il avait été décidé de porter le montant de la location de la salle polyvalente de 200 à 250 € par week-end, et de demander une caution de 1000 € par chèque à la signature de la convention.

La date de retour de la convention signée accompagnée des documents obligatoires, devra être mentionnée sur la dite convention.

Afin de faire le point sur toutes les associations de la commune, un courrier leur sera envoyé afin que chacune d'elle transmette à la mairie leurs statuts, la composition de leur bureau et leur attestation d'assurance.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité des membres présents.

5) POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET MONTCORNELLES :

Le dossier sur le projet Montcornelles a avancé.

En ce qui concerne les travaux les appels d'offres ont été lancés : 1^{er} lot terrassement réseaux, 2^{ème} lot bordures surfaces murets, 3^{ème} lot espaces verts.

- ☞ Lot 1 : BORDEL TP – VINCENT TP – VINCENT TP (avec une variante) – MUTONI –
Estimation des travaux : 248 000 € HT.
Après analyse, offre retenue : VINCENT TP (avec variante) pour un montant de 206 000 €

- ☞ Lot 2 : SOCATRA – EIFFAGE – COLLAS – EUROVIA
Estimation des travaux : 126 000 €
Après analyse, offre retenue : SOCATRA pour un montant de 123 000 €

- ☞ Lot 3 : BERGER – MJS – BALLAND – VERDET
Estimation des travaux : 40 781 €
Après analyse, offre retenue : VERDET pour un montant de 34 100 €.

Le Conseil Communautaire du 5 décembre doit valider ces offres et donner pouvoir au Président pour signer les marchés.

Il reste à lancer les offres pour les bâtiments d'accueil et technique, ce qui sera fait par HBA courant janvier 2019.

Nous sommes dans l'attente de l'engagement officiel du Département sur sa participation au projet, décision vendredi 30 Novembre 2018.

Pour mémoire, les subventions prévues :

- Région 170 000 €
- Commissaire de Massif : 112 500 €
- Département : 229 000 €
- le FEDER : réponse attendue en juin 2019 sur la base de 175 866 €

Si l'on obtient toutes les subventions espérées, à savoir 687 000 €, il resterait à la charge de la COM/COM 229 000 €.

Les terrassements et clôtures devraient être terminés en juin 2019. Si les travaux du bâtiment d'accueil sont lancés dans les délais par HBA, ils pourraient débuter le 15 avril 2019.

En ce qui concerne la marque MONTCORNELLES, celle-ci sera cédée au Conseil Départemental. Le Département et Ain Tourisme souhaiteraient entrer dans le capital de la SIC.

6) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- **Sécurisation des rues** : il reste des panneaux à poser et des traçages /
 - Présignalisation avant cédez le passage
 - Devant église : zébras non tracés et un passage piéton
 - Peinture bordure côté voirie
 - reprise marquage accès Pompiers
 - Fromagerie : parking
 - carrefour du Marais : panneau sur la RD annonçant priorité à droite
 - carrefour Quart Besson : déplacer la plaque de rue et traçage ligne médiane de la rue.

Au printemps prévoir refaire la peinture aux endroits où elle n'a pas tenue.

- **Parc municipal de l'Auberge d'Aranc**: élagage des arbres et ceux vers l'église prévu par Vincent Favarro prochainement.
- **Volet roulant salle du Conseil Municipal** : un devis a été demandé à l'entreprise Julliard.
- **Accessibilité mairie** : rampe accès mairie escalier extérieur urgent d'ici l'hiver. Dominique Besson s'en charge.

En ce qui concerne le budget 2019, les commissions doivent commencer à réfléchir pour présenter leurs projets d'ici le 15 janvier.

7) QUESTIONS DIVERSES

❖ **Déneigement** : Anthony Jacquot est intéressé pour prendre en charge le déneigement un week end sur deux, en alternance avec l'employé communal.

Voir avec le Centre de Gestion, s'il l'on peut établir la même convention que les années précédentes, et voir également au niveau des assurances.

❖ **Illuminations** : les motifs ont été posés cette semaine par l'entreprise Mourier et seront mises en service le 8 décembre.

❖ **Voyage d'étude dans les Vosges** : était organisé par FIB 01 et la Charte Forestières sur 2 jours, et portait sur l'utilisation du bois de hêtre dans les constructions. André Vauboin fait le compte rendu et diffuse un diaporama

SEANCE LEVEE A 22 h 40

Le Maire,

Daniel MATHIEU